



ÉVolutions et RElations en Santé au Travail

Le dispositif Evrest national est structuré autour d'un Groupement d'Intérêt Scientifique, et s'appuie sur une « Équipe projet nationale Evrest ». Ce dispositif a été construit par des médecins du travail et des chercheurs pour évaluer globalement, dans la pratique quotidienne, les problèmes de santé des salariés en lien avec leur travail. Le recueil des données est effectué à l'aide d'un questionnaire standardisé dont le remplissage repose sur les appréciations « notamment subjectives » des salariés¹.

¹ Méthodologie complète sur le site Evrest : <http://evrest.istnf.fr>

Evrest en Franche-Comté

Le projet Evrest, soutenu financièrement par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE-, figure parmi les actions du Plan Régional Santé Travail 2010/2014. Mis en place en Franche-Comté depuis 2010, il est structuré autour d'un comité de pilotage regroupant :

- Les médecins référents de service et le médecin référent régional ;
- Les directeurs des services de santé au travail² participant au dispositif Evrest en Franche-Comté ;
- La DIRECCTE ;
- La Société de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Franche-Comté (SMTEFC) ;
- Le centre hospitalier de Besançon (CHU) ;
- L'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

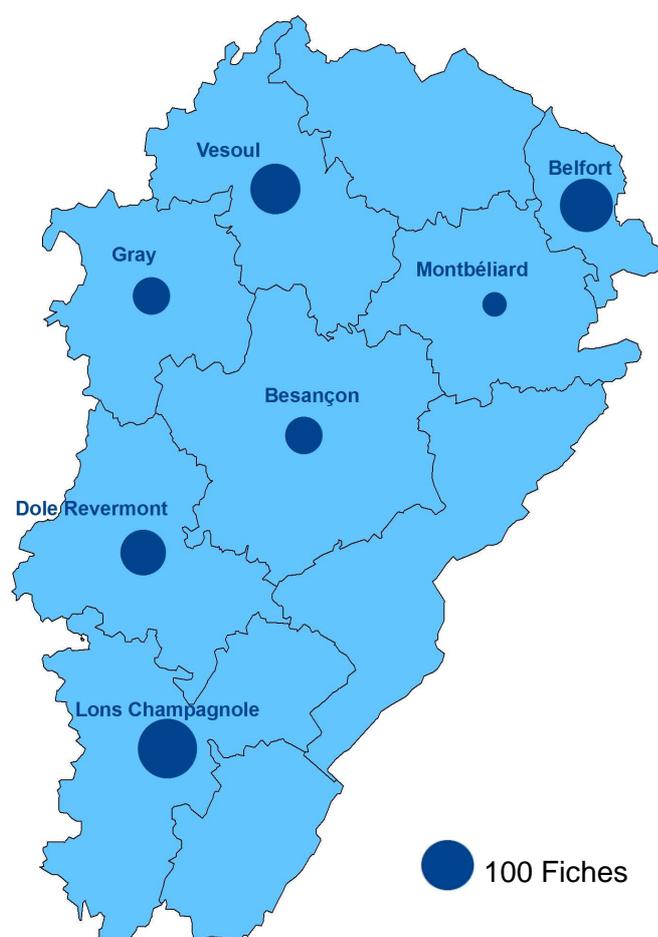
En 2010, 25 médecins du travail de la région, soit 18 %, ont participé au remplissage des fiches Evrest de la région. Le nombre moyen de fiches renseignées par médecin est de 29, avec un minimum de 2 et un maximum de 78. Géographiquement, ces médecins sont répartis sur toute la Franche-Comté : 5 dans le Doubs, 7 en Haute-Saône ; 6 dans le Jura et 4 dans le Territoire de Belfort. Les services d'exercice de ces médecins du travail sont : l'Association Interprofessionnelle Santé travail du Jura, l'Action Santé au Travail 25 du Doubs, le service du Bâtiment et Travaux Publics (association régionale), et le Service Santé Travail Nord Franche-Comté (SSTNFC).

² SSTNFC, SST BTP, AIST 39, AST 25, Service de Pontarlier
SST BTP : Services de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics
AST : Action Santé au Travail
AIST : Association Interprofessionnelle de Santé au Travail

Ce document présente les principaux résultats du rapport régional Evrest 2010 et décrit les conditions de travail et la santé des salariés des secteurs d'activité du commerce, de la construction, de l'industrie et des services.

Toutes les illustrations présentées dans ce document ont pour **source** : « **les Fiches Evrest 2009, 2010 - Exploitation ORS 2011** »

Carte 1 : Répartition des fiches Evrest régional par zone de Territorialisation des politiques d'emploi



Les salariés francs-comtois d'Evrest

- *Près de 6 hommes pour 4 femmes*

L'analyse porte sur les 720 fiches Evrest³ renseignées en 2009 et 2010 par les médecins du travail. Celles-ci concernent 58,6 % d'hommes et 41,4 % de femmes. Cette répartition par sexe est similaire à celle observée dans le rapport Evrest national⁴ 2010, en revanche elle diffère de celle rapportée par l'INSEE⁵ en région (**Tableau 1**).

L'âge moyen des salariés est de 39,2 ans, avec un âge minimum de 15 ans et un âge maximum de 64 ans. Les salariés de 45-54 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée, avec 30 % des cas.

Tableau 1 : Répartition par sexe

		Femmes	Hommes	Ensemble
Evrest Franche-Comté	n	298	422	720
	%	41,39	58,61	100
Evrest national (2009-2010)	%	41,8	58,2	100
Données DADS ⁶ INSEE 2008	%	46,6	54,0	100
Age moyen		40,41	38,30	39,17

n : Effectif

³ dont 385 en 2009 et 335 en 2010

⁴ Leroyer A. Evolutions et Relations en Santé au Travail - Rapport descriptif national 2009-2010. Lille: Gis Evrest; 2011.

⁵ Déclarations Annuelles des Données Sociales de l'INSEE - 2008

⁶ Données DADS de Franche-Comté

- *Plus de 11 salariés sur 25 sont ouvriers*

Plus de 4 salariés sur 10 (44 %) sont ouvriers (**Tableau 2**). Le secteur des services est le plus représenté dans notre échantillon avec 45 % des salariés. Les ouvriers représentent la majorité des salariés de l'industrie et de la construction, en revanche, les employés sont plus représentés dans le commerce et les services

Tableau 2 : Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité

Catégorie socioprofessionnelle	Secteur d'activité				Ensem
	Indust. n= 182	Const. n= 62	Comm. n= 144	Service n= 321	
Artisans	0%	2%	1%	1%	0,69%
Cadres	7%	2%	4%	9%	6,81%
Professions Interméd.	17%	8%	17%	23%	19,0%
Employés	5%	6%	46%	39%	29,2%
Ouvriers	71%	82%	33%	28%	44,3%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

n : Effectif ; Indust : Industrie ; Const : Construction ; Comm : Commerce ; Ensem : Ensemble ; Interméd : Intermédiaire

- *Des charges physiques du poste de travail plus importantes par rapport au niveau national*

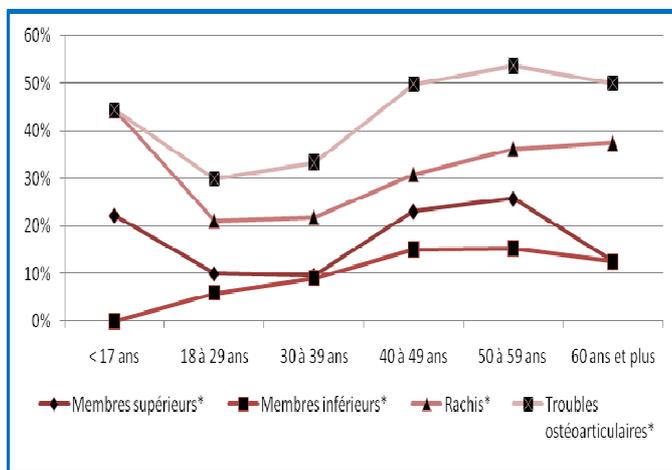
Les salariés de l'échantillon Evrest régional rapportent des charges physiques du poste de

travail plus importantes que celles des salariés de l'échantillon Evrest national. Les postures contraignantes concernent 62 % des salariés (56 % au niveau national). Les efforts ou ports de charges lourdes sont mentionnés par 60 % des salariés (51 % niveau national), et la station debout prolongée par 62 % des salariés (57 % au niveau national).

- **Plus de 4 salariés sur 10 déclarent au moins un trouble ostéoarticulaire**

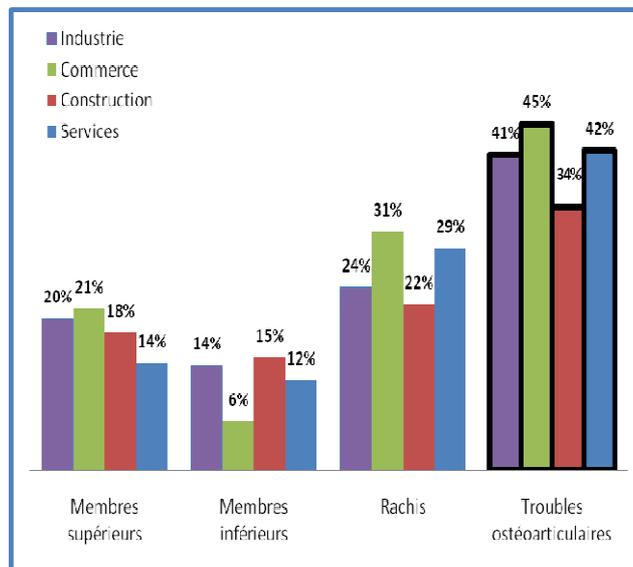
Les troubles ostéoarticulaires définis par au moins une réponse positive pour les troubles ostéoarticulaires du membre supérieur, inférieur ou du rachis, concernent 42 % des salariés. La répartition des troubles par âge indique une relation significative entre l'augmentation de l'âge des salariés et la survenue de ces troubles (**Figure 1**). Cette relation est présente pour tous les troubles ostéoarticulaires (membre supérieur, membre inférieur et rachis).

Figure 1 : Répartition des salariés selon les troubles ostéoarticulaires et l'âge



*Différence significative au seuil de 0,05

Figure 2 : Répartition des salariés selon les troubles ostéoarticulaires et le secteur d'activité

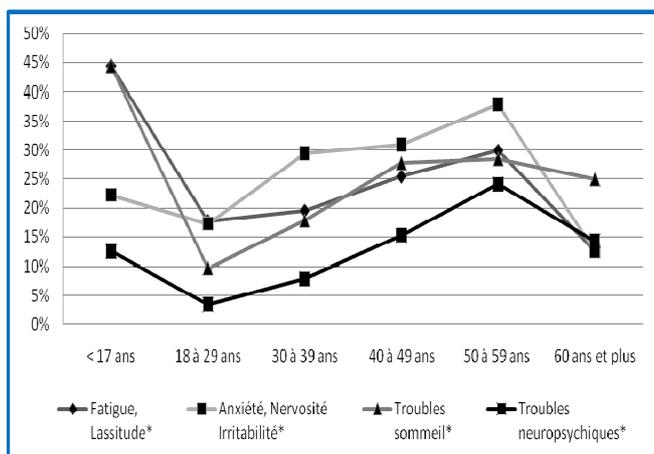


- **Des troubles neuropsychiques qui augmentent avec l'âge des salariés**

Au sein de l'échantillon régional, les troubles neuropsychiques, définis par l'association de problèmes d'anxiété, de fatigue, et de sommeil, concernent environ un salarié sur 10 (12 % contre 7 % au niveau national). Ces troubles sont rapportés par 17 % des cadres, 15 % des employés, 11 % des professions intermédiaires et 10 % des ouvriers.

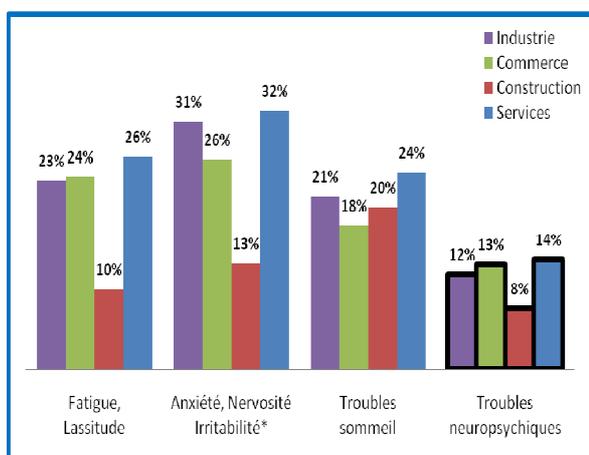
On note également une relation significative entre la survenue des troubles neuropsychiques et l'augmentation de l'âge des salariés (**Figure 3**).

Figure 3 : Répartition des salariés selon les troubles neuropsychiques et l'âge



*Différence significative au seuil de 0,05

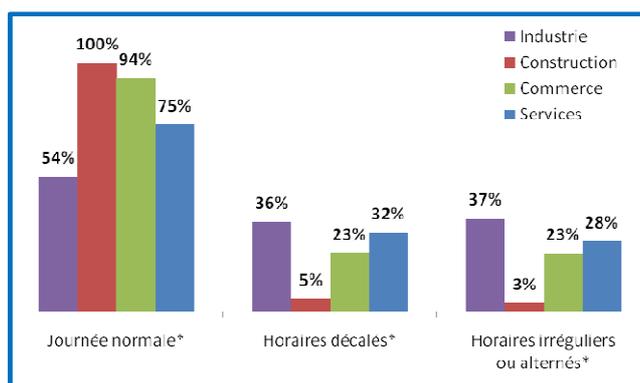
Figure 4: Répartition des salariés selon les troubles neuropsychiques et le secteur d'activité



*Différence significative au seuil de 0,05

Les conditions de travail et les caractéristiques de santé perçues par chaque secteur d'activité

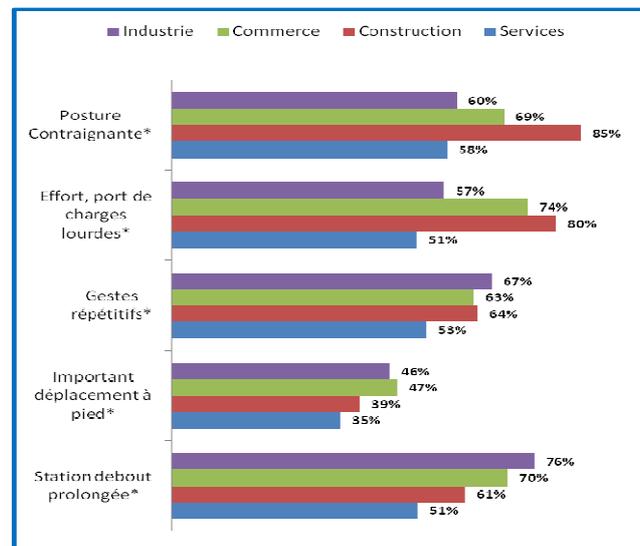
Figure 5: Répartition des salariés selon les horaires de travail et le secteur d'activité



*Différence significative au seuil de 0,05

Note de lecture : Les salariés de l'industrie, avec 37 % des cas sont significativement ⁷ les plus concernés par le travail en horaires alternés, en revanche, les salariés de la construction, avec 3 % des cas, sont les moins concernés par ce type d'horaire de travail.

Figure 6 : Répartition des salariés selon la charge physique du poste de travail et le secteur d'activité



*Différence significative au seuil de 0,05

⁷ au seuil de 0,05

Le secteur du commerce

Nombre de salariés : 144.
Hommes 60 %, femmes 40 %.
Age moyen des salariés : 38,1 ans (40,2 ans chez les femmes contre 36,8 ans chez les hommes).
Près d'un tiers (28 %) des salariés a entre 45 et 54 ans. Les plus de 55 ans représentent 8% des salariés (12 personnes).
Près d'un salarié sur 2 (46 %) a un statut d'employé. Suivent par ordre de fréquence décroissante : les ouvriers (33 %), les professions intermédiaires (17 %), les cadres (4 %) et les artisans (1 %) (**Tableau 2**).

Plus de 4 salariés sur 5 travaillent à temps plein.

Plus de 9 salariés sur 10 (94 %) travaillent en journée normale⁸, et moins d'un quart (23 %) en horaires alternés (**Figure 5**). Les femmes sont significativement les plus concernées par le travail en horaires alternés (32 % contre 17 %).

Quatre salariés sur 10 indiquent des difficultés liées à la pression temporelle.

Les ouvriers sont les salariés qui déclarent subir la plus forte pénibilité au niveau du poste de travail,⁹ avec près de 4 ouvriers sur 5 concernés par les postures contraignantes, le port de charges lourdes, et les gestes répétitifs.

Le contact avec le public (90 % des cas), la contrainte visuelle (38 %), et la pression psychologique (32 % des cas) sont les 3 principales expositions rapportées par les salariés du secteur du commerce.

⁸ Dans le dispositif Evrest, le travail en journée normale se déroule entre 7 heures (le matin) et 18 heures (le soir).

⁹ Différence significative

Près de la moitié des salariés (45%) présente des troubles ostéoarticulaires (**Figure 2**). Les femmes sont significativement plus concernées que les hommes (59 % versus 36 %).

Plus d'un salarié sur 10 (13 %) présente des troubles neuropsychiques (**Figure 4**). On note une corrélation significative entre la survenue des troubles neuropsychiques et l'augmentation de l'âge des salariés.

Le secteur de la construction

Nombre de salariés : 62.
Hommes 94 %, femmes 6 %.
Age moyen des salariés : 37,3 ans (48,8 ans chez les femmes contre 36,5 ans chez les hommes).
Plus d'un salarié sur 4 (26 %) a entre 25 et 34 ans. Les plus de 55 ans représentent 13 % des salariés (8 personnes).
Les ouvriers représentent plus de 4 salariés sur 5 (82 %). Les cadres et les artisans sont les catégories socioprofessionnelles les moins représentées (2 % pour chacune des catégories) (**Tableau 2**).

Neuf salariés sur 10 (90%) travaillent à temps plein.

Les salariés de la construction sont plus concernés par le travail en journée normale³ (**Figure 5**).

Un quart (26 %) des salariés expriment des difficultés liées à la pression temporelle.

Les postures contraignantes sont indiquées par plus de 4 salariés sur 5 (85 %) (**Figure 6**).

Les hommes sont significativement plus concernés par les postures contraignantes, ports de charges lourdes, gestes répétitifs et station debout. Pour chacun de ces précédents items, les ouvriers sont

significativement plus affectés avec près de 3 ouvriers sur 4 concernés.

Les poussières et fumées (92 % des cas), la gêne sonore (85 % des cas), et le bruit > 80 décibels (82 %) sont les trois principales expositions rapportées par les salariés.

Les troubles ostéoarticulaires ont concerné un salarié sur 3 (34 %) (**Figure 2**). Ils sont significativement associés à l'augmentation de l'âge des salariés, allant de 29 % chez les moins de 25 ans à 63 % chez les plus de 55 ans.

Moins d'un salarié sur 10 (8 %) présente des troubles neuropsychiques (**Figure 4**). Aucune différence significative n'est observée entre la survenue des troubles neuropsychiques et le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, ou l'âge. Les femmes sont significativement plus concernées par les plaintes liées à l'anxiété (50 % versus 11 % chez les hommes).

L'industrie

Nombre de salariés : 182.

Hommes 77 %, femmes 23 %.

Age moyen des salariés : 39,6 ans (40,3 ans chez les femmes contre 39,4 ans chez les hommes).

Un salarié sur 3 (33 %) a entre 35 et 44 ans. Les plus de 55 ans représentent 6 % des salariés (11 personnes).

Plus de 7 salariés sur 10 (71 %) sont ouvriers. Les employés et les cadres sont les moins représentés avec respectivement 5 % et 7 % des cas (**Tableau 2**).

Plus de 9 salariés sur 10 travaillent à temps plein.

Plus d'un salarié sur 2 (54 %) travaillent en journée³ normale, 36 % en horaires décalés, 37 % en horaires irréguliers (**Figure 5**). Le travail en journée normale concerne 92 % des cadres, 71 %

des professions intermédiaires et 43 % des ouvriers. Un salarié sur 4 (25 %) travaille de nuit (autant d'hommes que de femmes).

Quatre salariés sur dix déclarent des difficultés liées à la pression temporelle (« devoir se dépêcher », « faire tout très vite » etc.). Les cadres sont significativement les plus concernés.

Deux salariés sur trois rapportent des postures contraignantes et des gestes répétitifs au niveau du poste de travail (**Figure 6**). Les femmes sont significativement les plus touchées par les gestes répétitifs. Les ouvriers notent significativement plus de charges physiques sur leur poste de travail (68 % de postures contraignantes, 64 % de ports de charges lourdes, 81 % de gestes répétitifs, et 85 % de station debout prolongée).

La gêne sonore (75 % des cas), les poussières-fumées (66 % des cas), et le bruit > 80 décibels (62 % des cas) sont les 3 principales expositions rapportées par les salariés.

Près d'un salarié sur 2 (41 %) présente des troubles ostéoarticulaires (**Figure 2**). Les troubles des membres supérieurs, sont significativement associés à l'augmentation de l'âge des salariés.

Plus d'un salarié sur 10 (12 %) notifie des troubles neuropsychiques (**Figure 4**).

Le secteur des services

Nombre de salariés : 321.

Hommes 41 %, femmes 59 %.

Age moyen des salariés : 39,8 ans (40,5 ans chez les femmes contre 38,9 ans chez les hommes).

Un tiers (32 %) des salariés a entre 45 et 54 ans. Les plus de 55 ans représentent 10 % des salariés (31 personnes).

Près de 4 salariés sur 10 (39 %) sont employés. Viennent ensuite par ordre de fréquence décroissante : les ouvriers, les professions intermédiaires, les cadres et les artisans (**Tableau 2**).

Près de 3 salariés sur 4 travaillent à temps plein.

Trois salariés sur 4 (75 %) travaillent en journée normale³, 32 % en horaires décalés et 12 % travaillent de nuit (**Figure 5**). Le travail en journée normale³ concerne 96 % des cadres, 83 % des professions intermédiaires, 71 % des employés et 67 % des ouvriers.

Plus de 4 salariés sur 10 rapportent des difficultés liées à la pression temporelle. Les hommes déclarent plus dépasser les horaires normaux de travail (43 % contre 26 % chez les femmes), écourter ou sauter les repas en fonction de la charge de travail (26 % contre 16 % chez les femmes).

Pour les items de charge physique de travail (postures contraignantes, port de charges lourdes, gestes répétitifs, et station debout prolongée), les ouvriers sont ceux qui subissent la plus forte pénibilité¹⁰, avec plus de 2 ouvriers sur 3 concernés par l'ensemble des items.

Le contact avec le public (82 % des cas), la pression psychologique (38 % des cas), et la contrainte visuelle (33 %) sont les 3 principales expositions rapportées par les salariés.

Les troubles ostéoarticulaires concernent 42 % des salariés (**Figure 2**).

Près d'un salarié sur 6 (14 %) présente des troubles neuropsychiques (**Figure 4**).

On note une corrélation entre l'augmentation de l'âge des salariés et la survenue de troubles ostéoarticulaires ou neuropsychiques.

Résumé

La survenue de troubles ostéoarticulaires (particulièrement ceux des membres supérieurs) est significativement associée à l'augmentation de l'âge des salariés dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services.

Dans le contexte d'allongement de la durée des carrières professionnelles, une étude concernant la population des salariés seniors a été réalisée en Franche-Comté en 2011. Les salariés de plus de cinquante ans ont été interrogés par des médecins du travail de la région par le biais du questionnaire Evrest.

Les résultats sont en cours d'analyse : leur diffusion est prévue dans l'année au moyen d'une présentation orale et d'un document écrit.

CONTACT/RENSEIGNEMENTS :

Plus d'information sur le dispositif Evrest :
<http://evrest.istnf.fr>

Médecin référent régional du dispositif
Evrest Franche-Comté : Dr. FEUVRIER Bénilde
Tél. : 03 81 41 98 62
Email : benilde.feuvrier@sstbtp-besancon.fr
<http://evrest.istnf.fr>

DIRECCTE Franche-Comté
Pôle Politique du Travail
Tél. : 03 81 65 83 46 – Fax : 03 81 65 83 85
Email : dr-franch.relations-travail@direccte.gouv.fr
<http://www.franche-comte.direccte.gouv.fr>

Observatoire Régional en santé publique
de Franche-Comté (OR-SP)
Dr. BALAMOU Christian
La City, 3 Avenue Louise Michel, 25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 41 12 40 – Fax : 03 81 41 12 41
Email : contact@orsp-franchecomte.org
<http://www.orsp-franchecomte.org>

¹⁰ Différence significative